



# La Ville vous informe

Édition mai 2022



Photo: Atelier Camion

La rivière a dégelé, l'odeur de varech vient de nouveau nous titiller les narines, les oiseaux sont de retour et la nature se réveille: la saison printanière est à nos portes! Profitons du réveil de la nature pour sortir de nos maisons et savourer les petits plaisirs du quotidien comme une balade au soleil, le bruit des vagues et le vent salin sur notre visage.

## Info-travaux: côte Saint-Joseph

### Été / automne 2022

Des travaux majeurs de réfection d'aqueduc, d'égouts, de voirie et du mur de soutènement ont débuté dans la côte Saint-Joseph se poursuivront jusqu'à l'automne. La circulation sera interrompue complètement dans la côte Saint-Joseph. Il y aura donc une entrave importante à la circulation au cours des prochains mois dans ce secteur.

Afin de réduire l'impact sur la circulation, un détour est aménagé dans le secteur Bois-Joli pour rejoindre le secteur Saint-Rédempteur. De la signalisation est installée pour diriger la circulation.

Dans une prochaine édition, nous vous présenterons aussi la liste des travaux prévus cet été.

## La couleur de mon quartier – Invitation aux citoyens

### Mettez du soleil dans votre quartier cet été!

Vous avez un peu de temps à donner ou simplement des idées à partager? Ados, familles, parents, grands-parents, votre quartier a besoin de vous!

Joignez-vous au comité citoyen de votre quartier. Manifestez-vous avant le 13 mai!

Courriel: [loisirs@ville.matane.qc.ca](mailto:loisirs@ville.matane.qc.ca)  
Téléphone: 418 562-2333 poste 2096.

## Heures d'ouverture de l'écocentre

- o 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2022
- o Lundi au vendredi: 7 h à 17 h
- o Samedi: 8 h à 17 h
- o Dimanche: fermé

## Utilisation de l'eau potable

Voici un rappel concernant les **conditions d'utilisation de l'eau potable provenant du réseau d'aqueduc municipal**. Pour plus d'information, contactez-nous au 418 562-2334.

Activités	Sujets	Jours	Heures
Arrosage	Pelouse, fleurs, arbres et arbustes, manuel ou automatique ou arroseur oscillant	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Numéros pairs: <b>Mardi</b></li> <li>o Numéros impairs: <b>Jeudi</b></li> </ul>	Entre 19h et 21 h
	Nouvelles plantations et ensemencement	<b>Permis requis:</b> Tous les jours, durant 15 jours, à partir du début des travaux	Entre 19h et 21 h
	Fleurs, arbres, arbustes	Tous les jours, manuel seulement	Entre 19h et 7 h
Lavage	Véhicules: Tous les jours, avec boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique ou d'un seau de lavage manuel.		
	Entrées d'auto, patios, murs extérieurs (lors de rénovations): <b>permis requis</b> . L'utilisation d'une machine à pression est obligatoire.		
	Nonobstant ce qui précède, le lavage des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment peut être effectué <u>sans permis du 15 mai au 15 juin inclusivement</u> . L'utilisation d'une machine à pression est obligatoire.		
Remplissage piscine et spa	Tous les jours, entre 0 h et 6 h		

Le non-respect du règlement est considéré comme une infraction passible d'amende.

## Collecte d'encombrants et collecte des résidus verts – Printemps 2022

Un service de ramassage d'encombrants et de résidus verts destiné aux propriétés résidentielles est organisé prochainement. Ces collectes se feront en cinq parties distinctes pour autant de secteurs:

Secteur/quartier	Collecte d'encombrants	Collecte des résidus verts
<b>Saint-Rédempteur</b>	Lundi 9 mai	Lundi 23 mai
<b>Centre-ville, place Chaleur, Grand-Détour et route 195</b>	Jeudi 12 mai	Mardi 24 mai
<b>Petit-Matane (partie de Saint-Jérôme-de-Matane)</b>	Lundi 16 mai	Mercredi 25 mai
<b>Bon-Pasteur et Matane-sur-Mer</b>	Mercredi 18 mai	Jeudi 26 mai
<b>Saint-Luc-de-Matane</b>	Vendredi 20 mai	Vendredi 27 mai

La collecte peut durer plus d'une journée par secteur. Comme il est impossible de prévoir l'ordre des rues, assurez-vous de placer vos encombrants et résidus verts près de la rue avant 7 heures à la date indiquée pour votre secteur. Vous pouvez aussi placer les matières au chemin la veille de la collecte.

Ne sont pas admis dans la collecte d'encombrants:

- o Résidus dangereux\*
- o Rebutis de construction, rénovation et démolition\* [sont acceptés: chauffe-eau, toilette, évier et porte]
- o Pneus\*
- o Appareils électroniques et informatiques\*
- o Résidus verts\*
- o Rebutis non volumineux pouvant être déposés dans un bac roulant
- o Rebutis des institutions, commerces et industries

\* Peuvent être acceptés à l'écocentre situé au 330, rue Yves-Bérubé, à Matane (418 562-5023)

Sont admis dans la collecte des résidus verts: les feuilles mortes, résidus de déchaumage et autres résidus végétaux. Les branches doivent être en section de 1,5 m [5'] ou moins et attachées en petits paquets. Veuillez noter que les résidus végétaux et les branches sont ramassés séparément.

Si parfois on vous oublie lors de ces collectes, bien vouloir appeler au **418 562-5116 (poste 0)** et quelqu'un s'occupera d'envoyer un véhicule.

## Bibliothèque municipale

- o **Dimanche 22 mai à 13 h 30:** lancement du livre pour enfants « Lilimé la petite sorcière » de Line Hardy. Animation sur place.
- o **Tous les jeudis de 9 h 30 à 11 h:** animation pour les tout-petits avec la Maison des Familles de La Matanie. Pour réserver votre place, téléphonez au 418 562-0918.

## Budget participatif

**Vous avez un projet en tête et vous souhaitez le présenter au budget participatif?** Rendez-vous sur le site [www.budgetparticipatifmatane.com](http://www.budgetparticipatifmatane.com) pour prendre connaissance des détails de la démarche. Vous avez jusqu'au 27 mai à minuit pour soumettre un projet. Vous devez aussi prendre un rendez-vous pour la rencontre obligatoire le 1<sup>er</sup> juin. Tous les détails sur le site Internet!

## Camp de jour

Le camp de jour municipal se tiendra à l'école secondaire de Matane (455, avenue Saint-Rédempteur).

Période d'inscription	Horaire
En ligne: du 3 mai (17 h) au 10 mai (minuit) sur la plateforme d'inscription Qidigo.	Camp de jour sans service de garde: Lundi au vendredi de 9 h à 16 h
En personne ou par téléphone: du 4 mai au 10 mai à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture, 418 562-2333, poste 2071.	Camp de jour avec service de garde: lundi au vendredi 7 h 30 à 17 h 30.

L'information complète est disponible sur notre site Internet, sous l'onglet Ville animée, congés scolaires/Camp de jour.

## Programmation estivale

La programmation « Les loisirs au rythme des saisons » édition été 2022 sera disponible dès le 18 mai sur notre site Internet, soyez prêts!

## Terrains résidentiels à vendre

**La Ville de Matane vous offre entre 75% de rabais à l'achat d'un terrain avec services sur la rue Lucien-Bellemare!** Ne manquez pas cette occasion unique d'économiser et d'investir sous un même toit! Informez-vous au 418 562-2333 poste 2052.

Rabais valides jusqu'au 31 décembre 2022. Plus de détails sur notre site Internet, sous l'onglet « Tout sur ma propriété ».

## Demandes de permis de construction

Veuillez vérifier auprès du Service de l'urbanisme si un permis est nécessaire avant d'entreprendre des travaux sur votre propriété.

**Vous pouvez contacter le Service de l'urbanisme:**

- o Par téléphone: 418 562-2333, poste 2052 du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 12 h 45 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.
  - o Par courriel: [urbanisme@ville.matane.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.matane.qc.ca)
- Pour plus d'information, visitez la page *Permis et certificats*, sur le site Internet de la Ville de Matane.

## Rappel: installation d'une piscine résidentielle

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles s'applique à toutes les piscines, peu importe leur date d'installation. Les principaux changements sont les suivants:

- o Certaines règles en matière de contrôle d'accès à une piscine sont renforcées;
- o Toute nouvelle piscine dotée d'un plongeur devra respecter la norme BNQ 9461-100;
- o Il n'y aura plus de droit acquis pour les piscines construites avant l'entrée en vigueur du Règlement en 2010. Donc, les propriétaires de ces équipements ont jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2023 afin de se conformer au niveau de l'accès à la piscine.

Nous vous rappelons qu'un certificat d'autorisation est requis pour installer une piscine, un spa ou pour construire une enceinte ainsi qu'une plate-forme ou une terrasse donnant accès à une piscine.

Tous les détails sur la sécurité des piscines résidentielles sont consultables en ligne sur le site du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Pour toute question, vous pouvez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 418 562-2333, poste 2052.

# Matane